



**Commune de LA FLOTTE EN RE**

---

**Marché d'études pour la révision du  
POS en PLU**

---

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

AOUT 2010

## **SOMMAIRE**

---

<b>Article 1. Pouvoir adjudicateur .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2. Objet de la consultation .....</b>	<b>3</b>
<b>Article 3. Modalités de la consultation.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 4. Présentation des offres.....</b>	<b>4</b>
<b>Article 5. Choix du titulaire de l'étude.....</b>	<b>5</b>
<b>Article 6. Condition de l'envoi ou de remise de l'offre.....</b>	<b>5</b>
<b>Article 7. Renseignements complémentaires .....</b>	<b>5</b>

## **Article 1 – Pouvoir Adjudicateur**

---

La commune de LA FLOTTE EN RÉ

Représentant du pouvoir adjudicateur par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2008 complétée par délibération du 24 septembre 2009 : M. le Maire de la Commune de LA FLOTTE.

## **Article 2 – Objet de la consultation**

---

**Une consultation est organisée en vue de recruter un bureau d'études (BE) chargé de procéder aux études nécessaires et à la constitution du dossier de révision du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire de la commune de LA FLOTTE EN RÉ (maître d'ouvrage – MO).**

Dans le cadre de sa mission le BE aura en charge :

- L'accompagnement de la commune pour la concertation avec les acteurs locaux, l'apport d'éléments de communication, notes de synthèse, l'animation des réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA) et des réunions publiques notamment lors de la phase de concertation avec les habitants,
- L'accompagnement de la commune pour faire émerger et formaliser le projet communal,
- La réalisation des études, et la production complète des documents devant constituer le futur dossier de PLU :
  - Rapport de présentation (Articles L121-11, L121-14, R123-2 CU)
  - PADD (Article R123-3 CU)
  - Orientations d'Aménagement (R123-3 et R123-3-1 CU)
  - Annexes (R123-13 et R123-14 CU)
  - Documents graphiques au 1/2000 et 1/5000
  - Liste des Emplacements Réservés (ER)
- La prise en compte de l'avis des PPA et de l'autorité environnementale sur le PLU arrêté,
- L'animation de la commission PLU, chargée de l'élaboration du PLU au sein du Conseil Municipal.
- L'assistance du MO, à sa demande, lors des réunions de présentation du projet au sein du Conseil Municipal,
- L'accompagnement de la commune lors de l'Enquête Publique (EP), et la production des éléments nécessaires à la communication avec les habitants (affichage),
- Le suivi du dossier jusqu'à son opposabilité.

## **Article 3 – Modalités de la consultation**

---

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 et 72-2 partiel du code des marchés publics. Le type de marché est un marché de services (prestations intellectuelles).

Les prestations ne sont pas réparties en lots.

Le marché sera conclu soit avec un prestataire unique soit avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles, à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

## **Article 4 – Présentation des offres**

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire.

Il pourra être obtenu auprès de la Mairie gratuitement, après réception d'une demande écrite adressée par courrier, par fax ou par courriel.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associées.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'offre devra contenir les pièces suivantes :

- ✓ **La lettre de candidature (formulaire DC4), la déclaration du candidat (formulaire DC5), DC7 et assurances.**  
 Dans le cas d'un groupement, le candidat joindra les annexes relatives à la répartition et à la valorisation des prestations entre les cotraitants ;  
 En cas de recours à la sous-traitance, conformément à l'article 5 de la loi du 31 décembre 1975 modifiée, le candidat doit compléter l'acte d'engagement qui sera accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement (ces demandes sont formulées dans l'annexe de l'acte d'engagement). Pour chacun des sous-traitants, le candidat devra joindre en sus des renseignements exigés par l'article 114 1° du code des marchés publics (CMP) :
- ✓ **L'acte d'engagement** cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) qualifié(s) du/des prestataire(s),
- ✓ **Le CCAP** accepté, daté et signé
- ✓ **Le présent cahier des charges** à dater et signer
- ✓ **La composition et l'organisation de l'équipe pluridisciplinaire et les références pour des études similaires.** L'équipe devra préciser ses compétences en aménagement, architecture, urbanisme, paysage et environnement plus ses compétences juridiques ainsi que ses qualifications. Ces références ne devront pas dater de plus de 3 ans, devront comporter les dates de début et de fin des études, et indiquer quelques éléments de cadrage.
- ✓ La composition nominative des intervenants sur la présente étude, leurs diplômes et leurs compétences. L'offre devra préciser quel sera le responsable de l'étude.
- ✓ **Une note de cadrage en deux exemplaires reprenant les modalités d'étude prévues dans le cahier des charges complétées d'une méthodologie propre pour la réalisation de l'évaluation environnementale.**
- ✓ **Le prestataire devra faire une proposition de prix pour répondre au marché ci-joint, cette offre se décomposera en 2 parties :**
  - **une offre globale avec décomposition de prix** détaillée obligatoirement selon les 4 phases présentées à l'article 4 du CCAP. Il s'agit d'indiquer un coût forfaitaire pour chacune des phases, sur la base d'une estimation du nombre de journées d'interventions, de nombre de réunions, frais de déplacement, frais matériels de reprographie, frais de conception des documents informatisés. Le coût de l'évaluation environnementale devra apparaître clairement pour chacune des phases ;
  - **une offre sans la partie optionnelle de numérisation, de réalisation et de tirages de plans.**

## **Article 5 – Choix du titulaire de l'étude**

---

L'ouverture des offres sera effectuée à la Mairie de LA FLOTTE EN RE. L'analyse des offres s'effectuera sur la base de l'offre économiquement la plus avantageuse déterminée selon les critères pondérés suivants :

1 – La qualité de la note méthodologique remise par le BE, en réponse au contexte communal présenté : 40%

2 – Les moyens et les compétences de l'équipe affectée à l'étude au travers des références du BE : 30%

3 – Coût de la prestation, précisé en euros HT et en euros TTC : 30%

## **Article 6 – Condition d'envoi ou de remise de l'offre**

---

Les offres seront adressées sous enveloppe cachetée, portant la mention « offre relative au marché d'études pour la révision du POS en PLU, NE PAS OUVRIR » à :

**Monsieur le Maire de LA FLOTTE**  
**25 Cours Félix Faure**  
**17630 LA FLOTTE**

**Au plus tard le Vendredi 17 septembre 2010 à 15 h 00.**

## **Article 7 – Renseignements complémentaires**

---

L'étude sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de LA FLOTTE.

Les personnes habilitées à fournir des renseignements sont :

Monsieur Léon GENDRE, maire de la commune de LA FLOTTE, maître d'ouvrage,

Tél. : 05-46-09-60-13 (standard)

Madame BONNAUD Evelyne DGS,

Madame RAKOTOMALALA Claire, responsable de l'Urbanisme